





## Pourquoi devriez-vous produire votre déclaration de revenus?

En produisant votre déclaration de revenus, vous pourriez recevoir des prestations et des crédits, comme l'allocation canadienne pour enfants et le crédit pour la TPS/TVH. L'Agence du revenu du Canada calcule le montant de vos versements en fonction des renseignements fournis dans votre déclaration de revenus.

## Nous pouvons vous aider!

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, des bénévoles du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt pourraient être en mesure de produire votre déclaration de revenus pour vous gratuitement!

Assurez-vous d'avoir en main vos feuillets de renseignements fiscaux, vos reçus, votre numéro d'assurance sociale et une pièce d'identité.



## Bénéficiez des services offerts aux comptoirs d'impôts!

Les comptoirs d'impôts sont tenus généralement en mars et en avril chaque année, mais certains le sont tout au long de l'année.

Pour savoir si vous êtes admissible ou pour trouver un comptoir d'impôts, allez à **canada.ca/impots-aide** ou composez le **1-800-959-7383**. Si votre indicatif régional est le 867, vous pouvez composer le 1-866-426-1527 pour parler à un agent qui comprend les questions fiscales propres au Nord.